

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 560

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 51**Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

I. – À l’alinéa 1, substituer aux mots :

« n’est pas bénéficiaire »,

les mots :

« ne bénéficie pas ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.